



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 67981

Texte de la question

M. René Dosière demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie de lui faire savoir si des agents de France Télécom sont affectés à la présidence de la République. Si tel est le cas, il souhaite connaître le grade, la situation statutaire et le coût global qui en résulte pour France Télécom.

Texte de la réponse

Dix personnes de France Télécom sont mises à la disposition de la présidence de la République, moyennant paiement, dans les conditions fixées par le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions de fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonction. Il n'en résulte donc aucun coût pour France Télécom.

Données clés

Auteur : [M. René Dosière](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67981

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6151

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 961